

Fiche De Sécurité Bougie Senteurs

Mise à jour : août 2025

Cire de tournesol

RUBRIQUE 0: DECLARATION Dans le cadre de l'application de l'Union européenne, en collaboration avec le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la Restriction des substances et des produits chimiques préparés (liste REACH). Aucun des matières premières utilisées dans sa fabrication conforme à l'un des points de l'article 31 du règlement. Par conséquent juridiquement, ce mélange / préparation, ne nécessite pas l'obligation de fournir une fiche signalétique. Ce document fournit la transmission des informations disponibles et pertinentes visées par l'article 32 du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH). Ce document a été préparé conformément aux recommandations de l'ECHA et suit la structure d'une fiche de données de sécurité, conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission.

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION 1.1.-Identificateur de produit : Nom du produit : 4CV00T40L Description du produit : Mixture of polymeric materials 1.2.- Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Applications industrielles. 1.3.- Renseignements concernant le fournisseur: LATITUDE NATURE 6 RUE GUTENBERG – PA DE TOURNEBRIDE 44118 LA CHEVROLIERE TEL : 02 72 17 77 90 EMAIL : info@latitudenature.com

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS 2.1.- Classification de la substance ou du mélange: Définition du produit : Mélange de matériaux polymères. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]: Non classé. 2.2.- Éléments d'étiquetage : Non applicable 2.3.- Autres dangers : Critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH). Selon les données transmises tout au long de la chaîne d'approvisionnement et dont nous disposons, les substances de départ qui composent le mélange : 🗌 Nous vous informons que ces substances ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB, conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) nº1907/2006. 🗌 Le mélange ne contient aucune substance répertoriée conformément à l'article 59(1) de REACH comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniens à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids. 🗆 Le mélange ne contient aucune substance possédant des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément aux critères établis dans le règlement de la Commission (UE) 2017/2100 ou dans le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids. 🗆 Autres dangers qui ne sont pas pris en compte pour la classification, mais qui peuvent contribuer à la dangerosité globale du mélange : YEUX : En état solide le produit ne présente pas de danger pour la santé, mais il peut provoquer des irritations. Dans l'état fondu il peut causer des brûlures graves. CONTACT AVEC LA PEAU: En état solide le produit ne présente pas de danger pour la santé, même si il n'y a pas d'informations médicales disponibles, mais dans certains cas (personnes sensibles, intolérantes, nontopiques ...) il peut provoquer des effets indésirables tels que des irritations. Dans l'état fondu le produit peut causer des brûlures graves. INHALATION : L'inhalation de la substance à la température ambiante est peu probable. A des températures élevées, Il se peut que la substance produise des fumées ou des vapeurs qui peuvent provoquer des effets systémiques indésirables et devenir irritant pour les voies respiratoires qui peuvent occasionner le vertige et une difficulté respiratoire. INGESTION : Faible toxicité orale

RUBRIQUE 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 3.1.- Substance & 3.2 Mélanges: Produit formé d'un mélange de matériaux polymères. Il n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS Ne réaliser aucune activité supposant un risque personnel ou sans formation appropriée. Face à une quelconque éventualité indiquée ci-dessous ou pas,appeler l'assitance ou les soins médicaux immédiatement: 4.1. Description des premiers secours: EYES: Solide : S'il pénètre dans les yeux, vous devez l'enlever comme un corps étranger. Vérifiez d'abord si le blessé ne porte pas des lentilles de contact, si oui enlevez-les. Après, rincer et laver soigneusement les paupières, en soulevant le haut et le bas, à grande eau pendant 5 minutes. Demander de l'assistance médicale car il peut causer une irritation. Liquide : Si le produit chaud tombe sur les yeux, rafraîchir rapidement avec de l'eau froide sur la zone touchée pour dissiper la chaleur pendant au moins 5 minutes. N'essayez pas de retirer le produit une fois solidifié sans assistance médicale. CONTACT AVEC LA PEAU: Solide : laver avec du savon et de l'eau abondante. Liquide: Si le produit chaud tombe sur la peau, refroidir rapidement avec de l'eau froide sur la zone touchée pour dissiper la chaleur pendant au moins 5 minutes. Demander une assistance médicale. Ne pas essayer d'enlever le produit une fois solidifié. Ne mettez pas de la glace sur les brûlures. Retirez délicatement les vêtements qui ne sont pas collés. Ne jamais tenter de retirer des morceaux de vêtements qui sont collé à la peau brûlée, mais au lieu de cela couper autour d'elle. INHALATION: Amener la victime dans une zone non contaminée ou à l'extérieur, la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer, si la victime est inconsciente et respire, il faut la maintenir dans la position latérale de secours, SI NECESSAIRE administrer de l'oxygène. Si la victime a des difficultés à respirer, est inconscient et ne respire plus, assurer qu'il n'y a pas d'obstacle pour respiration, et, si nécessaire, faites proportionner la respiration artificielle par des personnes préparées pour cela . Si nécessaire, appliquer un massage cardiaque. Demander une assistance médicale. INGESTION: Non fréquent. L'absorption intestinale est très faible. Demander une assistance médicale. Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer le dentier si possible. Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si le matériel a été avalé et la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire, arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire par le personnel médical. S'il y a des vomissements, garder la tête basse afin que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons. Consulter un médecin si des effets persistent ou ce sont des effets graves pour la santé. Si elle est inconsciente, placer la personne en position latérale de secours et obtenir immédiatement des soins médicaux. Veiller à une bonne circulation de l'air. Desserrer les vêtements, comme collier, cravate, ceinture ou ceinturon. Demander une assistance médicale. 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Voir la section 2 et la section 11 du présent document. . 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Surveiller la respiration et le pouls. Prendre les mesures fonctionnelles selon les symptômes, traiter symptomatiquement pour soulager un quelconque effet. Immédiatement contacter un spécialiste en empoisonnement si une grosse quantité à été avalée ou inhalée. Les personnes souffrant de maladies pulmonaires (précédente ou pas) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. Lors de l'utilisation des équipements sous pression élevée, l'injection du produit peut se produire. Autres informations pour le médecin : Il n'y a pas d'antidote spécifique. Prendre des mesures fonctionnelles selon les symptômes, un traitement symptomatique. Prendre contact immédiatement avec un spécialiste s'il a avalé ou inhalé une grosse quantité. Les personnes souffrant de maladies pulmonaires (précédente ou pas) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition. Lors de l'utilisation des équipements sous pression élevée, l'injection du produit peut se produire. Protection des sauveteurs (surveillée): Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE Vous devez toujours suivre les lignes directrices énoncées dans les lois locales, régionales ou nationales, qui sont en vigueur et sont applicables. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. 5.1.- Moyens d'extinction : Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2), produit chimique sec Poudre d'extinction d'incendie, lutte contre l'incendie mousse (AFFF), brouillard d'eau et de l'eau pulvérisée. D'autres gaz inertes (sous réserve des dispositions indiquant). Sable ou terre. Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jets d'eau directs. 5.2.- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Risques d'incendie et d'explosion : Non combustible. Produits de combustion dangereux : La décomposition du produit conduit à la formation de carbone : oxydes comme le monoxyde de carbone (monoxyde de carbone) ou du dioxyde de carbone (gaz carbonique), les oxydes d'azote, aldéhydes, cétones, acides gras volatils, produits de combustion incomplète, hydrocarbures inconnus et d'autres gaz toxiques. 5.3.- Conseils aux pompiers : Lutte contre les incendies et précautions d'emploi : • Evacuer la zone: isoler rapidement le site en évacuant toute personne autour du lieu de l'incident. • Éviter le contact direct du produit avec les flammes et les températures élevées. Retirer les conteneurs de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
 Éviter la fuite / déversement à partir du lieu où est contrôlé l'incendie ou la dilution dans les entrées, les égouts ou l'approvisionnement en eau. • Éviter l'inhalation de la substance ou des produits de combustion. • Se situer dans le sens contraire du vent et s'éloigner des zones basses. • Ne pas disperser les matières déversées avec de l'eau à haute pression. • Empiler la matière déversée pour un traitement ultérieur. • Utiliser les agents d'extinction appropriés aux feux environnants. · Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard dans les espaces clos, Appareil autonome de respiration (SCBA - acronym in English). • Les pompiers doivent utiliser: -Un équipement de protection approprié et appareil autonome respiratoire avec un masque complet de visage fonctionnant en mode pression positive. - Vêtements pour les pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la réglementation et qui assure une protection minimale pour les incidents chimiques. - Les appareils respiratoires autonomes (SCBA - acronym in English) et un équipement complet. • Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. • Utilisez un vaporisateur d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel. • Si vous ne pouvez pas éteindre le feu, quitter la zone et laisser le feu s'éteindre lui-même. • Assurer une longue période de refroidissement pour empêcher le ré-allumage. Contre-indications : Le jet d'eau peut être appliqué directement pour disperser le produit. Ne pas utiliser d'eau directe en jets sur le produit brûlant, cela peut causer des éclaboussures et étendre le feu. Évitez d'utiliser de l'eau et de la mousse simultanément dans la même surface car l'eau détruit la mousse. Dangers particuliers : La fusion du produit peut propager le feu. Il peut produire des gaz irritants. Équipement de protection : Gants et costume résistant à la chaleur. Equipe autonome de respiration vu qu'il se produit des fumées épaisses. Mesures spéciales : Pas de mesures spéciales.

RUBRIQUE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE En cas de déversement accidentel ou de fuite, il faut suivre les lignes directrices énoncées dans les dispositions juridiques, locales, régionales ou nationales, qui sont en vigueur et applicables Si nécessaire, Réaliser la notification à la personne autorisée. 6.1.- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Précautions à prendre pour le personnel, tant s'il fait partie du (6.1.2.) ou pas (6.1.1.) des services d'urgence: • Isoler la zone exposée et évacuer les alentours. Tenir à l'écart les personnes non autorisées, inutiles ou non protégés.
 Placez les matières rejetées dans des récipients appropriés pour l'élimination tard IST. • Éviter le contact direct avec le produit déversé, le produit à l'état fondu et l'inhalation de vapeur. • Suivez les directives des RUBRIQUES : 5, 7, 8 and 13 du document. 6.2.- Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, le contact avec le sol, le milieu aquatique, les écoulements et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution de l'environnement (égouts, les voies navigables, terrestres ou aériennes). 6.3.- Méthodes et matériel de contention et de nettoyage : Déversement sur terre : Les déversements devraient être collectées pour éviter de glisser. Le produit déversé présente un risque de glissement sur les surfaces dures. Petits déversements : avec des pelles ou d'autres moyens propres, introduire dans des récipients appropriés, propres et secs. Couvrir les récipients légèrement et les déplacer à l'extérieur de la zone de déversement. Water Spill : Arrêter la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Limiter le déversement immédiatement avec des barrières flottantes. Pour avertir les autres navires. Éliminer les déversements de produit en les recueillant de la surface. Les recommandations sur les déversements sur terre et dans l'eau sont fondées sur le scénario le plus probable pour ce produit, de toute manière, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas du déversement sur l'eau), la direction et la vitesse des vagues peuvent beaucoup influencer sur l'action correcte à mettre en marche. Pour cette raison, il faut consulter les experts. Note: Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à réaliser. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter l'action à effectuer. 6.4. Référence à d'autres Rubriques: Suivez les directives des RUBRIQUES: 5, 7, 8 and 13 du document.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE Entreposer, manipuler et utiliser en conformité avec les réglementations locales, régionales, nationales ou autonomes, en vigueur et applicables. Indépendamment de la nature spécifique du mélange de produits, les conditions: comme l'humidité, la lumière du soleil et la température ont une influence sur le comportement du a) Toxicité aiguë: Non disponible b) Irritation: Non disponible c) Corrosivité: Non disponible d) Sensibilisation: Non disponible e) Toxicité à dose répétée: Non disponible f) Cancérogénicité: Non disponible g) Mutagénicité: Non disponible h) Toxicité pour la repro: Non disponible produit pendant le stockage et la manipulation. 7.1.-Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: • Minimiser la production et l'accumulation de poussière. • Éviter les sources qui génèrent de la chaleur pendant la manipulation. • Les tâches de ménage de routine devraient être établies pour veiller à ce que la poussière ne s'accumule pas sur les surfaces. • La poudre du produit peut accumuler des charges électrostatiques dues au frottement du transfert et mélange des opérations, ce qui peut provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Prévoir des précautions adéquates à des sources d'ignition telles que: mise à la terre électrique et mise à la terre, atmosphère inerte ou outils non étincelants. • Éviter les températures élevées pendant des périodes prolongées. • Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, étincelles ou flammes dans la zone la plus proche). • Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de dérapage. • Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir à proximité de sources de flammes nues, chaleur ou ignition. • Eviter le contact avec les yeux. • Le contact avec la peau doit être au minimum conforme aux pratiques générales d'hygiène. • Eviter le contact du produit chaud. • Éviter l'inhalation du produit dans tout état, ainsi que la fumée qu'il peut produire. Informations sur les voies d'exposition probables: Non disponible Effets potentiels sur la santé: Contact avec les yeux: Provoque une irritation oculaire grave. Inhalation: Aucun effet important ou danger critique non connus. Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique non connus. Ingestion: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicol Contact avec les yeux: douleur ou irritation, larmoiement et rougeur. Inhalation: Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion: Aucune donnée spécifique. Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court terme: Effet Court Terme Long Terme Immédiat: Retardé : Chroniques potentiels pour la santé : Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. 11.2.-Informations sur les autres dangers: Non disponible. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES 7.2.-Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Eviter le contact direct avec les rayons du soleil; Donc protéger le matériau de l'ensoleillement direct. Une attention particulière devrait être accordée pour éviter un mauvais arrimage des unités d'emballage sur palette 12.1 Toxicité: Non disponible. 12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible. 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non disponible. 12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible. 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT: No P:Non disponible. B: Non disponible. T: No. vPvB : Non disponible. vP: Non disponible. vB: Non disponible. ou d'autres pour éviter de générer des conditions de chaleur pendant le stockage. Et surtout éviter les températures élevées pendant des périodes prolongées. 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Non disponible

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE Effectuer les contrôles et l'exposition du personnel de protection suivant les lignes directrices par les dispositions légales locales, régionales, autonomes ou nationales qui sont en vigueur et applicables. En raison de la grande variété de matériaux existants sur le marché et les différentes formes d'application qui sont hors de notre contrôle, n'oublions pas l'obligation de faire une bonne identification des dangers et l'évaluation des risques conformément à la réglementation sur la sécurité des travaux existants et de la santé, pour chaque lieu de travail. Le niveau de protection et les types de contrôles varieront nécessairement selon les conditions d'exposition potentielles. 8.1.-Paramètres de contrôle: Pas d'exigences particulières ou spéciales selon la législation applicable en matière de sécurité et de santé. 8.2.-Contrôles de l'exposition: No Pas d'exigences particulières ou spéciales, selon la législation applicable en matière de sécurité et de santé. Produit non dangereux à l'état solide à la température ambiante. 8.2.2.-Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle: -PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE: Lunettes de sécurité pour éviter tout contact avec des éclaboussures, surtout lorsqu'on travaille avec du produit fondu. -PROTECTION RESPIRATOIRE: Masque de respiration en accord avec la réglementation en vigueur, en présence de vapeurs du produit fondu, avec une exposition prolongée, le produit de dispersion, projection, micro projection, injection, pulvérisation ... Si nécessaire, utiliser un équipement de protection respiratoire (Avec des lunettes) approuvé par la réglementation en vigueur. Utilisez un masque purifiant en cas de concentrations inconnues ou en cas de danger pour la vie / santé; utiliser un masque Air-ligne à oxygène (combinaison aérienne masque respiratoire) ou air breathing apparause (masque complet). -PEAU ET DU CORPS: Produit solide: Il est recommandé d'utiliser des gants, des vêtements de protection et des chaussures appropriées. Protection des mains: Il est nécessaire de porter des gants de protection chimique Lors de la manipulation de ce produit. Le contact avec la peau doit être le moindre selon les pratiques d'hygiène générale. Produit liquide: on ne recommande pas la manipulation du produit en état liquide et / ou chaud, dans le cas d'extrême nécessité effectuer la manipulation en utilisant des gants, des vêtements et des chaussures de protection thermique et résistance chimique, approuvé par la réglementation en vigueur pour faire en sorte que ces opérations ou activités soient sûres. Recommandations: Autre équipement de protection: Système lavages d'yeux et douches dans le lieu de travail. Précautions générales: Ventilation adéquate du local. Eviter le contact avec la matière en fusion. Les pratiques d'hygiène au travail: les bonnes pratiques de travail réduisent les expositions inutiles. Adoption des mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après la manipulation du matériel et avant de manger, de boire, et / ou de fumer. Régulièrement, le lavage des vêtements et de l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Maintenir / conserver de bonnes pratiques. Douches chaudes devraient être utilisées. Employer du savon et pas d'autres dissolvants.

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES 9.1.- Informations sur les proprietes physiques et chimiques essentielles a) Aspect: Non disponible k) Pression de vapeur: Non disponible b) Odeur: Non disponible l) Densité de vapeur: Non disponible c) Seuil olfactif: Non disponible m) Densité relative: Non disponible d) ph: Non disponible n) Solubilité(s): Non disponible e) Point de fusion/Point de congélation: Non disponible o) Coefficient de partage: n-octanol/eau; Non disponible f) Point initial d'ébullition et Intervalle d'ébullition: Non disponible p) Température d'auto-inflammation: Non disponible g) Point d'éclair: >200°C coupelle ouverte. q) Température de décomposition: Non disponible h) Taux d'évaporation: Non disponible r) Viscosité: Non disponible i) inflammabilité (solide, gaz): Non disponible s) Propriétés explosives: Non disponible j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion: Non disponible t) Propriétés comburantes: Non disponible 9.2.- Autres informations: Aucune information complémentaire.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ 10.1.-Réactivité: Pas de données disponibles. 10.2.-La stabilité chimique: matières solides et stables à température ambiante. 10.3.-Possibilité de réactions dangereuses: Dans des conditions ordinaires de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. 10.4.-Conditions à éviter: Aucune donnée spécifique. 10.5.-Matériaux incompatibles: Matières oxydantes et les dissolvants chlorés vents. 10.6.-Produits de décomposition dangereuse: Dans des conditions ordinaires de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être formé.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 11.1.- Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

a) Toxicité aiguë: Non disponible b) Irritation: Non disponible c) Corrosivité: Non disponible d) Sensibilisation: Non disponible e) Toxicité à dose répétée: Non disponible f) Cancérogénicité: Non disponible g) Mutagénicité: Non disponible h) Toxicité pour la repro: Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables: Non disponible Effets potentiels sur la santé: Contact avec les yeux: Provoque une irritation oculaire grave. Inhalation: Aucun effet important ou danger critique non connus. Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique non connus. Ingestion: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicol Contact avec les yeux: douleur ou irritation, larmoiement et rougeur. Inhalation: Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau: Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion: Aucune donnée spécifique. Les effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court terme: Effet Court Terme Long Terme Immédiat: Retardé: Chroniques potentiels pour la santé: Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité: Non disponible. 12.2 Persistance et dégradabilité: Non disponible. 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Non disponible. 12.4 Mobilité dans le sol: Non disponible. 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT: No P:Non disponible. B: Non disponible. T: No. vPvB: Non disponible. vP: Non disponible. vB: Non disponible. vB: Non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien: Le mélange ne contient aucune substance ayant des propriétés perturbateurs endocriniens conformément aux critères établis dans le règlement de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en poids. 12.7 Autres effets néfastes: Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION L'élimination des déchets doit être effectuée conformément aux réglementations locales, régionales, autonomes ou nationales, qui est sont en vigueur et applicables. 13.1.- Méthodes de traitement des déchets: Réutiliser ou recycler les matériaux autant que possible. Les déchets doivent être éliminés conformément aux dispositions légales en vigueur.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT Précautions particulières: Stable à température ambiante pendant le transport. Pour éviter de le renverser, transporter dans des conteneurs sécurisés correctement scellés. Produit non classé comme dangereux selon les critères de la réglementation des transports. REQUIREMENT ADR/RID ADN/ADNR IMDG IATA/DGR 14.1. Numéro ONU Non disponible 14.3. Classe (s) de danger pour le transport Non disponible Non dispo

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION 15.1.- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: • Règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH), instituant l'Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le Règlement (CEE) nº 793/93 du Conseil, le Règlement (CE) nº 1488/94, la Directive 76/769/CEE et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000 du Conseil. /21/CE. Et ses amendements ultérieurs. • Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le Règlement (CE) nº 1907/2006. Et ses amendements ultérieurs. • Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances et mélanges chimiques (REACH). 15.2. Évaluation de la sécurité chimique: Non disponible. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS Code Document Date de Sortie Date de Révision Publication 2025-000187_29-01-2025 19.51.10_00_40W_600979C_PEXC14070_TPGCND02549_HUS0000_1_ FR 06/05/2024 27/06/2024 1 Changements: Non disponible NOTICE TO READERS Avant de faire quoi que ce soit, il faut toujours respecter et suivre les lignes directrices énoncées dans les réglementations locales, régionales, autonomes et nationales ou de l'Union européenne, qui sont en vigueur et applicables. Ce document sert à remplacer toutes les informations sur les fiches de données de sécurité précédemment communiquées, laissant de côté la validité du contenu. Cette question ou version remplace toutes les précédentes. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Les informations contenues dans ce document : → Il est conforme / correct selon les données que nous connaissons et nous croyons correctes. →C'est le plus correct dont nous disposons au moment de sa transmission. → Il a été effectué sur la base des informations transmises par nos fournisseurs le long de la chaîne d'approvisionnement. → Il est uniquement valable pour le matériel spécifié. Il peut ne pas être valable pour le matériel utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf si spécifié dans le texte. Toutefois, ni le fournisseur, ni aucune de ses filiales déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La décision finale quant à la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Cette communication vise à fournir des informations sur la santé / sécurité / environnement pour les utilisateurs de ce mélange, les données détaillées fournies ici ne garantissent pas les propriétés des matériaux ou les spécifications.

Huiles essentielles

Laurier noble

Cade

Fenouil

Lavande

Romarin

LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial	LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique	Laurus nobilis L.
Nom INCL:	Laurus Nobilis Oil
N"CAS:	84603-73-6; 8002-41-3; 8007-48-5
N"CE:	283-272-5

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommande:	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nomi	Compagnie des Sens	Contact :	Théophane de la Charie	
Adresse:	118 rue Challemel Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22	
E-mail:	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax:		

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA:	+33 1 45 42 59 59
Entreprise:	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger		Mentions de danger			
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.			
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.			
Muta. 2	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.			
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.			
Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.			

02.2 Eléments d'étiquetage

The second secon					
Mention d'avertissement :	Danger				
Pictogrammes de danger	SGH09	SGH08	SGH07	SGH02	

	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Vientions de danger :	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Mentions de danger	H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	3	



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
Conseils de prudence :	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB:	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

Composants principaux	N°CAS	Concentration (%)
Acétate de cinnamyle	103-54-8	0 - 0,1
Acétate de terpényle	80-26-2	5-15
Eucalyptol	470-82-6	35 - 50
Eugénol	97-53-0	0 - 2
Géraniol	106-24-1	0 - 0,3
Limonène	138-86-3	0-3
Linalol	78-70-6	0 - 11
Méthyleugénol	93-15-2	0-3
Sabinène	3387-41-5	3 - 10
a-Pinène	67762-73-6	3 - 10
a-Terpinéol	98-55-5	2-5
β-Pinène	127-91-3	2 - 5

03.2 Mélange Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)
			8



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive:	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.	
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.	

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres Indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entransport of the American Control of the Control	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.		
	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.		

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
conditions de stockage :	Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des pro alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillé humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.	
Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.		
Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du ma fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.		
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.	

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP: 25°C; 10⁵ Pa



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect:	Liquide
Couleur:	Incolore - Jaune clair
Odeur:	Cinéolée - Menthée - Camphrée
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH ®	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,900 - 0,925
Solubilité(s)	Donnée non disponible.
LogP:	Donnée non disponible.
Viscosité	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C)	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C):	Donnée non disponible.
Temperature auto-inflammabilité (°C):	Donnée non disponible.
Temperature décomposition (°C)	Donnée non disponible.
Point éclair (°C):	48
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI:	Donnée non disponible.
LSE:	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	DL50 - oral : Donnée non disponible.			
Toxicité aigüe :	DL50 - dermique : Donnée non disponible.			
HARM CO.	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.		
Irritation cutanee:	Provoque une irritation cu	rovoque une irritation cutanée.		
Irritation oculaire	Provoque une sévère irrita	ition des yeux.		
Sensibilisation respiratoire	Aucun effet critique connu.			
Sensibilisation cutanée	Aucun effet critique connu.			
Mutagénicité :	Susceptible d'Induire des anomalies génétiques.			
Cancérogénicité :	Susceptible de provoquer le cancer.			
Reprotoxicité:	Aucun effet critique connu.			
Toxicité pour certains	Exposition unique: Aucun effet critique connu.			
organes cibles :	Exposition répétée : Aucun effet critique connu.			
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradalibilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre ler Elimination des déchets et récupération des matériaux).



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

	1169			
UN - ADR :	Quantités limitées :	5 L	Oui	
	Quantités exceptées :	E1	Oui	
UN = IMDG :	1169			
UN-IATA:	1169			

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR:	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3	
Classe - IMDG :	3	
Classe - IATA:	3	

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	181	
GE - IMDG :	111	
GE - IATA :	10	

14.5 Danger(s) pour l'environnement

A PROPERTY OF THE PROPERTY OF	[1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]	
Polluant mann:	Donnée non disponible.	
	TDUNNEE NON GISDONIDIE	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.



LAURIER NOBLE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 07/07/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification Labelling Packaging
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

CSTP: Conditions Standard de Température et de Pression

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

DNEL: Derived No-Effect Level

IATA : International Air Transport Association
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

LC50: Lethal Concentration, 50%

LD50: Lethal Dose, 50%

LSE: Limite Supérieure d'Explosivité

LSI: Limite Supérieure d'Inflammabilité

PBT: Persistent Bioaccumulating Toxicants

VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

			Picto	grammes de d	langer			
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
\Diamond		(2)						

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de facilier la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial	CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique	Juniperus oxycedrus L.
Nom INCL:	Juniperus Oxycedrus Wood Oil
N*CAS	90046-02-9
N"CE:	289-969-0

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommande:	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom:	Compagnie des Sens	Contact :	Théophane de la Charie
Adresse:	118 rue Challemel Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail:	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax:	

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Catégories de danger	gories de danger Mentions de danger		
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Skin Sens. 1B	H317	17 Peut provoquer une allergie cutanée.	

02.2 Eléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger			
Pictogrammes de danger	SGH09	SGH08	SGH07	

	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Ventions de danger :	8	
	2	



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
Accessed to the control of the control	P302+352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment.
Conseils de prudence	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB:	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

Composants principaux	N°CAS	Concentration (%)
Cadina-1,4-diène	880143-55-5	0 - 14
Epi-Cubénol	19912-67-5	0 - 12
Limonène	138-86-3	0 - 1
Trans-Calamenène	40772-39-2	3-9
Zonarène		0 - 9
β-Caryophyllène	87-44-5	3 - 9
δ-Cadinène	483-76-1	18 - 34

03.2 Mélange Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)
			8



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive :	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive:	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres Indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entransia de la Companya del Companya de la Companya del Companya de la Companya	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.		
	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.		

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que		
stockage :	des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.		
Autres indications sur les	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.		
conditions de stockage :	Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.		

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect:	Liquide mobile
Couleur:	Jaune påle
Odeur:	Cédrée - Boisée
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative	0,920 - 0,965
Solubilité(s)	Donnée non disponible.
LogP:	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C):	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C):	Donnée non disponible.
Temperature auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Temperature décomposition (°C)	Donnée пon disponible.
Point éclair (°C):	110
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI	Donnée non disponible.
LSE;	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	DL50 - oral :	Donnée non disponible.	
Toxicité aigüe	DL50 - dermique : Donnée non disponible.		
MATERIAL CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PRO	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.	
Irritation cutanee:	Aucun effet critique connu		
Irritation oculaire:	Aucun effet critique connu		
Sensibilisation respiratoire	Aucun effet critique connu		
Sensibilisation cutanée	Aucun effet critique connu		
Mutagénicité :	Aucun effet critique connu		
Cancérogénicité :	Aucun effet critique connu		
Reprotoxicité:	Aucun effet critique connu		
Toxicité pour certains	Exposition unique:	Aucun effet critique connu.	
organes cibles :	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.	
Danger par aspiration:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradalibilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre ler Elimination des déchets et récupération des matériaux).



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

	1169			
UN - ADR	Quantités limitées :	5 L	Oui	
	Quantités exceptées :	E1	Oui	
UN - IMDG :	1169	1169		
UN-IATA:	1169			

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR:	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3	
Classe - IMDG :	3	
Classe - IATA:	3	

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	TH)	
GE - IMDG :		
GE - IATA	in	

14.5 Danger(s) pour l'environnement

A PROPERTY OF THE PROPERTY OF	[1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]	
Polluant mann:	Donnée non disponible.	
	TDUNNEE NON GISDONIDIE	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.



CADE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 20/04/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification Labelling Packaging
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

CSTP: Conditions Standard de Température et de Pression

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

DNEL: Derived No-Effect Level

IATA : International Air Transport Association
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

LC50: Lethal Concentration, 50%

LD50: Lethal Dose, 50%

LSE: Limite Supérieure d'Explosivité

LSI: Limite Supérieure d'Inflammabilité

PBT: Persistent Bioaccumulating Toxicants

VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

			Picto	grammes de d	langer			
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
\Diamond		(2)						

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de facilier la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.



24 CHATHAM PLACE, BRIGHTON BN1 3TN (UK) TEL.(UK) 0845 310 8066 FAX.(UK) 0845 310 8068 International Tel. +44 1273 746505 Int. Fax. +44 1273 202729 EMAIL: info@nhrorganicoils.com Web Site: www.nhrorganicoils.com

Safety Data Sheet Organic Fennel Sweet Essential Oil (Foeniculum vulgare)

FENOUIL DOUX BIO - HONGRIE

ORGANIC SWEET FENNEL - HUNGARY

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE / IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE AND OF THE COMPANY

Nom commercial / label name: Fenouil doux BIO – Hongrie / ORGANIC Sweet fennel - Hungary

Nom botanique / botanical name : Foeniculum vulgare Miller

Nom INCI / INCI name: FOENICULUM VULGARE OIL

Emploi de la substance / Use product:

Substance parfumant et/ou aromatisante / Fragrant and/or flavour substance

Nom fournisseur / Name supplier: NHR Organic Oils

Adresse / Adress: 24 Chatham Place, Brighton, BN1 3TN

Téléphone / Phone : +44 1273 746505 Fax : +44 1273 202729

E-mail: info@nhrorganicoils.com

Numéro d'appel d'urgence / Emergency phone number : ORFILA INRS 331 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS / HAZARDS IDENTIFICATION

Procédure de classification établie selon le IFRA/ IOFI Labelling Manual en vigueur et le Règlement (CE) n°1272/2008 Classification procedure established by IFRA / IOFI Labeling Manual in effect and by Regulation (EC) No 1272/2008

Classe et catégorie de danger / Class and category of hazard	Pictogrammes de danger / Symbols of danger	Mentions de danger / Hazards		
Skin Sens, I	SGH07	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	May cause an allergic skin reaction
Asp. Tox. 1	SGH08	H304 H341 H351	Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Susceptible d'induire des anomalies génétiques Susceptible de provoquer le cancer	May be fatal if swallowed and enters airways Suspected of causing genetic defects Suspected of causing cancer
Aquatic Chronic 2	SGH09	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets néfastes à long terme	Toxic to aquatic life with long lasting effects

Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil	Date d'application : 04/02/2015	Page 1 sur 10	
--	---------------------------------	---------------	--

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

Conseils de prudence / Precaution advises :

P201	Se procurer les instructions avant l'utilisation	Obtain special instructions before use.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité	Do not handle until all safety precautions have been read and understood.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz /brouillards/vapeurs/ aérosols	Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail	Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement	Avoid release to the environment.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage	Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/ face protection.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis	Use personal protective equipment as required.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin	IF SWALLOWED: Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon	IF ON SKIN: Wash with plenty of soap and water.
P308=P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin	IF exposed or concerned: Get medical advice/attention
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)	Specific treatment (see on this label).
P331	NE PAS faire vomir	Do NOT induce vomiting.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin	If skin irritation or rash occurs: Get medical advice/ attention.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation	Wash contaminated clothing before reuse.
P391	Recueillir le produit répandu	Collect spillage
P405	Garder sous clef	Store locked up.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur	Dispose of contents/container according to regulation in force

3. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

Nature du produit / Kind of product :

Substance: SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle), Huile essentielle issue de l'agriculture biologique certifiée par FR-BIO-01 Substance: CNS, Complex natural substance (100% pure and natural), Essential Oil from organic agriculture certified by FR-BIO-01.

CAS TSCA 8006-84-6
CAS EINECS 84455-29-8
EINECS 282-892-3
FEMA 2483
CoE 200n

Composants dangereux / Hazardeous components:

Composant / Component	Proportions	CAS	EINECS	Classification d'après Règlement CE 1272/2008 et IOFI/IFRA LM 12 / Classification according to Directive EC 1272/2008 and IFRA/IOFI LM 12
Trans-Anéthole	< 80%	4180-23-8	224-052-0	H317
Alpha-Pinène	< 8 %	80-56-8	201-291-9	H226, H304, H315, H317
Limonène	< 8 %	5989-27-5	224-813-5	H304, H226, H315, H317; H410
Estragole	< 6 %	140-67-0	205-427-8	H302, H317, H341, H351
Alpha-Phéllandrène	< 5 %	99-83-2	82-792-5	H304, H226
Myrcène	< 1,5 %	123-35-3	204-622-5	H304, H319, H226, H315
Béta-Pinène	< 1 %	127-91-3	204-872-5	H304, H226, H315, H317
Para-Cymène	< 1 %	99-87-6	202-796-7	H304, H226, H411

C 1 CDC C 1 F 1C 1F 11 101	D . II II 04 (00 (004 F	10
Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil	Date d'application : 04/02/2015	Page 2 sur 10

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

4. PREMIERS SECOURS / FIRST AID MEASURES

Inhalation excessive	Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation d'air.	Excessive	Move exposed person to fresh air. Keep the person warm and at rest. Call a doctor in case of persistence or worsening of adverse health effects. If unconscious, place the person in recovery position and call a physician immediately. Ensure good air circulation.
Contact avec la peau	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.	After skin contact	Wash with water, change clothes if necessary. If irritation persists, or if you see any skin injuries, consult a doctor.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment en ouvrant les grandes paupières avec de l'huile végétale - Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoive une lésion quelconque, consulter votre ophtalmologiste avec le produit. - Pour les porteur de lentilles ; rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre. - Pour les lentilles souples : jeter les lentilles quel que soit le renouvellement. - Pour les lentilles rigides, elles pourront être réutilisées après un nettoyage professionnel chez votre ophtalmologiste	After eye	Rinse immediately with plenty of vegetable oil by opening large eyes. - If possible, lift the upper lid and rinse. If irritation persists or you noticing any injury, consult your ophthalmologist with the product. - For contact lens wearers: Flush eyes immediately. The lenses are sure to fall while rinsing. If it does not, remove them after rinsing. Do not reuse. - For soft lenses: Laying the lens regardless of the renewal. - For hard lenses, they can be reused after a professional cleaning by your ophtamologist
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et appeler un médecin immédiatement. S'assurer d'une bonne circulation d'air.	Ingestion	Rinse mouth with water. Move exposed person to fresh air. Keep the person warm and at rest. Do not induce vomiting unless directed by medical personnel. If vomiting occurs, keep head down to prevent the passage of vomit into the lungs. Call a doctor in case of persistence or worsening of adverse health effects. If unconscious, place the person in recovery position and call a physician immediately. Ensure good air circulation

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Generally, if in doubt or if symptoms persist, consult a doctor. Never give anything by mouth to an unconscious person. It is recommended that those who provide first aid have personal protective equipment. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training.

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / FIRE-FIGHTING MEASURES

Moyens d'extinction / Extinguishing media

Agents extincteurs appropriés :

Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre (Classes ABC),

extincteurs à mousse.

Agents extincteurs déconseillés :

Jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit / Special hazard of product

Production possible de fumées toxiques en cas de feu.

Conseils aux pompiers / Advices for firefighters

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Utiliser un masque si nécessaire.

Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer a tendance à alimenter le feu. Les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Pour éteindre un

feu naissant à base d' huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture. Suitable extinguishing media:

Carbon dioxide extinguishers or dry (Class ABC) fire

extinguisher foam.

Unsuitable extinguishing agents:

Water spray.

Possible production of toxic fumes in case of fire.

Avoid breathing vapors and fumes. Use a mask if necessary.

Do not attack the fire with water: the water instead of stifling tends to fuel the fire. Essential oils have the ability to float on water. The fire spread is then accelerated. To extinguish an incipient fire based essential oil, use—dry powder-specific ABC (or equivalent). If the fire is—not important, it can be smothered by covering with earth, sand or blanket.

6. MESURES A PRENDREEN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE / MEASURES TO BE TAKEN IN CASE OF ACCIDENTAL DISPERSION

Précaution individuelle, équipement de protection et procédure d'urgence / Personnal precautions, protective equipment and emergency procedures

Eloigner toute source potentielle d'inflammation, Aérer les locaux. Ne pas fumer

Avoid all flammable sources. Ventilate premises. Do not smoke

Précautions pour la protection de l'environnement / Precautions for environment protection

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Se débarrasser des torchons, éponges, etc... ayant servi à éponger selon les prescriptions réglementaires en vigueur. Avoid contamination of drains, surface water and groundwater. Dispose of rags, sponges, etc. ... used to mop up by current regulations.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage / Methods and materials for containment and cleanup

Les gros débordements doivent être nettoyés à l'aide de matières absorbantes inertes qui seront ensuite balayées et détruites selon la réglementation en vigueur. Large spills should be cleaned with inert absorbent material that will be scanned and then destroyed in accordance with existing regulations.

Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil Date d'application: 04/02/2015 Page 4 sur 10

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

7. MANIPULATION ET STOCKAGE / HANDLING AND STORAGE

Manipulation / Handling

Afin d'éviter les projections dans les yeux et sur les muqueuses et suivant l'agencement du lieu de travail et les manipulations à effectuer, le port de lunettes et de vêtements spéciaux (gants,...) peut être indiqué. Interdire de fumer dans les endroits où ils sont manipulés. Ne pas chauffer les produits de parfumerie à flamme nue, ni exposer leurs vapeurs à une flamme ou à une autre source d'ignition (par exemple équipement électrique). Ne pas respirer abondamment les vapeurs chaudes. Se débarrasser rapidement des torchons, éponges, etc..., ayant servi à éponger les produits de parfumerie : ceci se fera par incinération car on connaît des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée de certains de ces produits. De gros débordements doivent être contenus par du sable ou une poudre inerte. Durant leur incorporation dans le produit final, les produits doivent être tenus à des températures relativement basses.

To avoid splashing into the eyes and mucous membranes and following the arrangement of the workplace and manipulations, wearing glasses and special clothing (gloves...) may be indicated. It is prohibit smoking in areas where they are handled. Do not heat the perfumery products with a naked flame or expose their vapors to a flame or other sources of ignition (eg electrical equipment). Do not abundantly breathe vapors. Get quickly rid of sponges, etc. ..., used to absorb perfumery products: this will be done by incineration because we know cases of auto-oxidation with spontaneous combustion of some of these products. Large spillages should be contained with sand or inert powder. For incorporation into the final product, the products must be kept at relatively low temperatures.

Stockage / Storage

Il est recommandé de stocker dans des containers d'origine, fermés, ou dans des récipients en verre, à l'abri des sources de chaleur, de l'air et de la lumière et en évitant les différences de température trop grandes. Ne pas réutiliser les emballages vides. Les produits de parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture ou boisson. Une bonne aération des locaux est souhaitable.

It is recommended to store in containers original, closed, or in glass containers, protected from heat, air and light and avoiding too large temperature differences. Do not reuse empty containers. Perfumery products should under no circumstances be ingested. Keep away from food or drink. An adequate ventilation is desirable.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE / EXPOSURE CONTROLS - INDIVIDUAL PROTECTION

Valeurs limites d'exposition professionnelle (INRS*, ND 2098, Directives 91/322/CE et 2000/39/CE) / Occupational Exposure Limit Values

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit.

Unregulated. No specific exposure limits for this product

Valeurs biologiques limites / biological limit values

Non réglementé. Pas de valeurs biologiques limites établies pour ce produit Unregulated. No biological limit values established for this product.

Procédures de suivi recommandées / Monitoring procedures recommended

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de se reporter à la norme européenne EN 689 contenant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

If this product contains ingredients with exposure limits, it may be necessary to carry out an ongoing review of people, the atmosphere in the workplace or living organisms to determine the effectiveness of the ventilation or other control measures or the necessity to use protective equipment in the airways. It is important to refer to European Standard EN 689 containing the methods for assessing exposure by inhalation to chemical agents and national policy documents relating to methods for identifying dangerous substances.

Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil Date d'application: 04/02/2015 Page 5 sur 10

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

Mesures de protection individuelle / Personal protection measures

Protection des yeux et du visage	Le port de lunettes de protection est recommandé.	Eye protection and face	Wearing protective glasses is recommended.
Protection de la peau	Le port de gants imperméables, résistants aux Huiles Essentielles et conformes à une norme approuvée, est recommandé (caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyle).	Skin Protection	Impervious gloves are resistant to Essential Oils and complying with an approved standard is recommended (nitrile or polyvinyl alcohol).
Protection des voies respiratoires	Généralement pas nécessaire dans les locaux bien aérés (sauf mention spéciale).	Respiratory Protection	Not normally needed in well ventilated areas (unless otherwise stated).
Dangers thermiques	L'exposition à un flux thermique lié à un incendie ou à une explosion peut provoquer des brûlures à des degrés variables, en fonction de la distance à laquelle on se trouve. Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.	Thermal Hazard	Exposure to heat flow related to a fire or explosion can caus varying degrees, depending on the distance at which it is to protective equipment is essential and an appropriate self-breathing apparatus.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES / PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques / Chemical and physical informations data

Aspect : Liquide. Cristaux pouvant apparaître par baissement

Appearance: Liquid. Crystals may appear when temperature down

de la température

Color: Colorless to pale yellow

Couleur : Incolore à jaune pâle Odeur : Anisée

Odor: Anised

pH:	N.D. / N.A.
Point d'ébullition / Boiling point :	N.D. / N.A.
Point de fusion / Melting point:	N.D. / N.A.
Point éclair / Flash point :	+65°C
Pression de vapeur / Steam pressure :	N.D. / N.A.
Densité de vapeur : Steam density :	N.D. / N.A.
Densité relative / Density :	0.950 - 0.981
Solubilité / Solubility : Hydrosolubilité / Solubility in water Solubilité dans l'alcool / Solubility in ethanol	Insoluble
Coefficient de partage / Partition coefficient : (n-octanol/eau) / (n-octanol/water)	N.D. / N.A.
Viscosité / Viscosity:	N.D. / N.A.
Température d'auto-inflammabilité Auto inflammability temperature :	N.D. / N.A.
Taux d'évaporation / Evaporation rate : (butyle acetate = 1)	N.D. / N.A.
Propriétés explosives / Explosive properties : Limite inferieure / Lower limits Limite supérieure / Upper limits (Pas de risques à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX / No risk room temperature, comply with ATEX requirements)	N.D. / N.A. N.D. / N.A.
Propriétés comburantes / Combustion properties :	Ne contient aucune substance connue comme susceptible de s'enflammer spontanément / Does not contain substances known as susceptible to spontaneous combustion

C 1 CCC 0 1 F 1C	D . II II OA (00 /204 F	0
Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil	I Date d'application 'DA/DZ/ZDES	Page 6 sur 10
1 Code 7 DDD Organie i Cinici Dweet Eddeniai On	Dute a application . 0-7,02/2013	I TOME O SULLED

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

Autres données / Others data

Indice de refraction / Refractive index (20°C): 1.520 – 1.553
Indice rotatoire / Rotatory index (20°C): +5° à +22°

10. STABILITE ET REACTIVITE / STABILITY AND REACTIVITY

Stabilité chimique / Chemical stability

Pas de modifications significatives de la composition dans le temps en respectant les conditions de stockage décrites au point 7.

No significant changes in the composition in time respecting the storage conditions described in 7.

Réactivité / Reactivity

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et à la chaleur, il peut se produire une oxydation.

This product is stable to shock, vibration and pressure under normal conditions of use. In the presence of light and heat, oxidation can occur

Possibilités de réactions dangereuses / Possibility of Hazardous Reactions

Eviter le contact ou la contamination par des acides ou bases fortes et des agents oxydants Avoid contact or contamination with strong acids, bases or oxidizing agents.

Conditions à éviter / Conditions to avoid

Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Eloigner des sources d'ignition. Do not heat to high temperature. Do not expose sealed containers in the sun. Keep away from sources of ignition.

Matières incompatibles / Incompatible materials

P.V.C.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES / TOXICOLOGICAL INFORMATIONS

Dangers évalués selon les méthodes décrites dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses annexes pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par la monographie IFRA. Hazards assessed by the methods described in the Regulation (EC) No 1272/2008 and its Annexes for the case of complex natural substances and / or mixtures. They are also supplemented by the IFRA monograph.

	Dose	Methode / Method	Valeur / Value
Effet néfaste par ingestion Harmful effect by swallowed	DL 50	Ingestion orale chez le rat Oral ingestion on rat	≥ 3 800 mg/kg
Effet néfaste par contact cutané Harmful effect by skin contact	DL 50	Application dermale chez le lapin Topic dermal application on rabbit	≥ 5 000 mg/kg

Sensibilisation respiratoire ou cutanée / Respiratory or skin sensitization

Peut provoquer une allergie cutanée / May cause an allergic skin reaction

Irritation respiratoire ou cutanée / Respiratory or skin irritation

Provoque une irritation cutanée / Causes skin irritation

Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil Date d'application: 04/02/2015 Page 7 sur 10		Page 7 sur 10	olication: 04/02/2015	veet Essential Oil	Code: SDS Organic Fennel
---	--	---------------	-----------------------	--------------------	--------------------------

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

Cancérogénicité / Carcinogenicity

Aucun effet important ou danger critique connu / No significant effects or critical hazards.

Mutagénicité sur les cellules germinales / germ cell mutagenicity

Aucun effet important ou danger critique connu / No significant effects or critical hazards.

Toxicité pour la reproduction / Reproductive toxicity

Aucun effet important ou danger critique connu / No significant effects or critical hazards.

Autres informations / Other information

Cette substance et/ou certains de ses composants sont concernés par le Code of Practice de l'IFRA* en vigueur, consultable sur le site internet : http://www.ifraorg.org

This substance and / or some of its components are affected by the Code of Practice of IFRA * effective, available on the website: http://www.ifraorg.org

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES / ECOLOGICAL INFORMATIONS



Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Very toxic to aquatic organisms, resulting in long-term adverse effects.

Toxicité aquatique aigüe pour les Daphnies / Daphnia acute aquatic toxicity	38.00 mg/l/48h
Mobilité dans le sol / Mobility in soil	Basse mobilité dans le sol / Low mobility in soil
Persistance et biodégradabilité / Persistence and biodegradability	N.D. / N.A.
Potentiel de bioaccumulation / Bioaccumulation potential	N.D. / N.A.
Résultats des évaluations PBT* et vPvB* / Results of PBT assessment and vPvB	Jusqu'à ce jour, et d'après nos connaissances, aucune évaluation n'a été effectuée sur le produit / To this day, and according to our knowledge, no assessment has been conducted on the product.
Catégorie de pollution des eaux / Water hazard class	2

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION / ELIMINATION CONSIDERATIONS

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé. Do not discharge into drains or watercourses. Recycle or dispose of in accordance with prevailing regulations, preferably by a collector or an approved company. Do not contaminate the soil or water with waste, do not dispose of them in the environment. Completely empty container. Conserve or labels on the container. Give to a certified disposal contractor.

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS / TRANSPORT INFORMATIONS

Se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses Comply with international dangerous goods regulations

Code tarif douanier / Customs Code

3301 29 41 00

	Transport par Terre / Land Transport ADR/RID	
	Classe / Class	9
	UN	3082
1	Groupe d'emballage / Packing group	
	Nom d'expédition / Expedition name	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE NSA (HUILE ESSENTIELLE DE FENOUIL DOUX HONGRIE) / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SWEET FENNEL HUNGARY ESSENTIALOIL
	Code tunnel / Tunnel code	A, B, C, D

	Transport Maritime / Maritime Transport IMDG	
	Classe / Class	9
	UN	3082
	Groupe d'emballage / Packing group	THE
	Nom d'expédition / Expedition name	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE NSA (HUILE ESSENTIELLE DE FENOUIL DOUX HONGRIE) / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SWEET FENNEL HUNGARY ESSENTIALOIL
	Polluant marin / Maritime pollutant	Oui / Yes

	Transport Aérien / Aerial Transport ICAO-TI et IATA-DGR	
	Classe / Class	9
	UN	3082
	Groupe d'emballage / Packing group	III
	Nom d'expédition / Expedition name	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE NSA (HUILE ESSENTIELLE DE FENOUIL DOUX HONGRIE) / ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (SWEET FENNEL HUNGARY ESSENTIALOIL

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES / REGULATORY INFORMATIONS

Cette Fiche de Données Sécurité a été réalisée en accord avec l'Annexe II du Règlement 1907/2006. Elle integre le procedure de classification Labelling Manual 2012 IOFI/IFRA

Les particularités d'emballage sont données au point 2.

This Safety Data Sheet has been prepared in accordance with Annex II to Regulation 1907/2006.

It integrates the classification procedure LM 2012 IFRA / IOFL.

The labeling particulars are given in § 2.

Code: SDS Organic Fennel Sweet Essential Oil Date d'application: 04/02/2015 Page 9 sur 10

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Date d'entrée en vigueur 27/01/2015

16. AUTRES INFORMATIONS / OTHER INFORMATIONS

Liste des mentions de danger / List of hazard

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	May be fatal if swallowed and enters airways
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	May cause an allergic skin reaction
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques	Suspected of causing genetic defects
H351	Susceptible de provoquer le cancer	Suspected of causing cancer
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Toxic to aquatic life with long lasting effects

Signification des abréviations et acronymes / Abbreviations and Acronyms

ADR/RID: Agreement on Dangerous Goods by Road / Regulations concerning the Intl Transport of Dangerous Goods by Rail

ATEX : ATmosphères Explosibles

CLP: Classification Labelling Packaging

CMR: Cancérigène, Mutagène, toxique pour la Reproduction

DNEL: Derived No Effect Level

DSD : Directive relative aux Substances Dangereuses IATA-DGR : International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations

ICCT: Ilo Chemical Control Toolkit

ICAO-TI: International Civil Aviation Organization - Technical Instructions

IFRA: International Fragrance Association

IMDG : International Maritime Dangerous Goods INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

IOFI: International Organization of the Flavor Industry

GC: Gas Chromatography

PBT : Persistent Bioaccumulating Toxicants
PNEC : Predicted No Effect Concentration
RIFM : Research Institute for Fragrance Materials

STOT: Specific Target Organ Toxicity

vPvB: Very Persistent and Very Bioacccumulative substance

WGK: Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class under German Federal Water Management Act)

Cette FDS complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes règlementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connait. L'ensemble des prescriptions règlementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention de l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

This SDS complements the technical instructions, but does not replace them. The information it contains is based on the state of our knowledge of this product, at the date of update. They are given in good faith. The users' attention is drawn to the possible risks incurred when a product is used for other purposes than those for which it was designed. It does not in any way excuse the user from knowing and applying all texts governing his activity. He will be solely responsible for the precautions relating to the use of the product he knows. The mandatory regulations mentioned are to help the user to fulfill its obligations when using a dangerous product. This list should not be considered exhaustive. This does not exonerate the user from ensuring that other obligations incumbent on him because of texts other than those mentioned, relating to the detention of the use of the product, for which he alone is responsible.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial:	Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO
Nom botanique:	Lavandula officinalis Chaix
Nom INCL:	Lavandula Angustifolia Oil
N°CAS:	8000-28-0 ; 90063-37-9
N*CE:	289-995-2

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommande:	Substance aromatisante.
Usages déconseillés	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom:	Compagnie des Sens	Contact:	Théophane de la Charie
Adresse:	118 rue Challemel Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail:	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax:	

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA:	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

	Mentions de danger
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H304 H319 H315

02.2 Eléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :	Danger	
Pictogrammes de danger	SGH08	SGH07
	-270000 No. 1	
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Mentions de danger	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

Conseils de prudence :	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
	P331	Ne pas faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT:	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

Composants principaux	N'CAS	Concentration (%)
3-Octanone	106-68-3	0,2 - 2,5
Acétate de lavandulyle	20777-39-3	0,2 - 5
Acétate de linalyle	115-95-7	30 - 46
Camphre	76-22-2	0 - 1,2
Cis-β-Ocimène	3338-55-4	0 - 9
Coumarine	91-64-5	0 - 0,2
Dihydrolinalol		Absence
Dihydrolinalyl		Absence
Eucalyptol	470-82-6	0-2
Géraniol	106-24-1	0 - 1,5
Lavandulol	498-16-8 ; 50373-53-0	0,1 - 0,5
Limonène	138-86-3	0 - 0,6
Linalol	78-70-6	22 - 45
R = (S)-Acétate de linalyle / Acétate de linalyle	88	0 - 1
R = (S)-Linalol / Linalol		0 - 12
Terpinèn-4-ol	562-74-3	0,1 - 5
Trans-β-Ocimène	3779-61-1	0 - 5
q-Terpinéol	98-55-5	0,5 - 2
β-Phellandrène	555-10-2	0 - 0,6

03.2 Mélange Non applicable.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive:	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire :	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive :	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation :	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
Prévention des incendies et	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les
des explosions :	charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que
stockage :	des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Autres indications sur les	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
conditions de stockage	Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire :	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

CSTP: 25°C; 10⁵ Pa

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide mobile, limpide
Couleur	Incolore - Jaune pâle
Odeur ::	Caractéristique - Fraîche - Florale
Seuil olfactif:	Donnée non disponible.
pH:	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,879 - 0,890
Solubilité(s) :	Donnée non disponible.
LogP:	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible.
Temperature fusion / congelation (°C):	Donnée non disponible.
Temperature ébullition (°C) :	Donnée non disponible.
Température auto-inflammabilité (°C) :	Donnée non disponible.
Température décomposition (°C)	Donnée non disponible.
Point éclair (°C) :	71
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI	Donnée non disponible.
LSE:	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible,

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	DL50 - oral :	Donnée non disponible.		
Toxicité aigüe :	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.		
	CL50 - inhalation : Donnée non disponible.			
Irritation cutanee	Provoque une irritation cu	rtanée.		
Irritation oculaire	Provoque une sévère irrita	ation des yeux.		
Sensibilisation respiratoire	Aucun effet critique conn	Aucun effet critique connu.		
Sensibilisation cutanée	Aucun effet critique conn	u.		
Mutagénicité :	Aucun effet critique conn	Aucun effet critique connu.		
Cancérogénicité :	Aucun effet critique conn	U.S		
Reprotoxicité:	Aucun effet critique conn	U.S		
Toxicité pour certains	Exposition unique : Aucun effet critique connu.			
organes cibles :	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.		
Danger par aspiration :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradalibilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre ler Elimination des déchets et récupération des matériaux).



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169				
	Quantités limitées :	5L	Oui		
	Quantités exceptées :	E1	Oui		
UN - IMDG	1169	-30	30		
UN - IATA :	1169				

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom = ADR :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID	
Nom = IMDG ::	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID	
Nom - IATA:	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID	

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3	
Classe - IMDG :	3	
Classe - IATA :	3	\neg

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	
GE - IMDG:	
GE - IATA	111

14.5 Danger(s) pour l'environnement

Polluant marin :	Donnée non disponible.
------------------	------------------------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Lavande Vraie - Huile Essentielle BIO

Version: 06

Révision: 18/02/2025

Selon le Règlement (UE) 2020/878 du 18 juin 2020

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification Labelling Packaging
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

CSTP: Conditions Standard de Température et de Pression

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

DNEL: Derived No-Effect Level

IATA : International Air Transport Association
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

LC50: Lethal Concentration, 50%

LD50: Lethal Dose, 50%

LSE: Limite Supérieure d'Explosivité

LSI: Limite Supérieure d'Inflammabilité

PBT: Persistent Bioaccumulating Toxicants

VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

			Picto	grammes de o	langer			
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
		(8)						

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de facilier la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

01. Identification du produit et de la société

01.1 Identificateur de produit

Nom commercial	ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO
Nom botanique	Rosmarinus officinalis L. verbenoniferum
Nom INCL:	Rosmarinus Officinalis Flower Oil
N°CAS	84604-14-8
N"CE:	283-291-9

01.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Usage recommandé :	Substance aromatisante.
Usages déconseillés :	Pas d'informations complémentaires disponibles.

01.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nomi	Compagnie des Sens	Contact :	Théophane de la Charie
Adresse:	118 rue Challemel Lacour 69007 Lyon	Téléphone :	+33 4 82 53 40 22
E-mail:	bonjour@compagnie-des-sens.fr	Fax:	

01.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro européen :	112
Numéro ORFILA :	+33 1 45 42 59 59
Entreprise :	+33 4 82 53 40 22 (pendant les heures d'ouverture : 9h - 17h)

02. Identification des dangers

02.1 Classification du produit selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée. STOT SE 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.	atégories de danger		Mentions de danger		
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 18 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.		
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
Skin Sens. 1B H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.		
	Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.		
STOT SE 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.	Skin Sens. 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.		
	STOT SE 2	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.		

02.2 Eléments d'étiquetage

The second secon					
Mention d'avertissement :	Danger				
Pictogrammes de danger	SGH09	SGH08	SGH07	SGH02	

	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Mentions de danger :	H315	Provoque une irritation cutanée.
Wienithors de delineer	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
	Ţ.	5 4V 4W 5 54W 1M 4853



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

	P102	Tenir hors de portée des enfants.	
	P302+352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment.	
Process of the Proces	P301+310	En cas d'ingestion : appeler immédiatement un médecin.	
Conseils de prudence	P331	Ne pas faire vomir.	
	P405	Garder sous clef.	
	P501	Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.	

02.3 Autres dangers

Evaluation PBT :	Non applicable.
Evaluation vPvB:	Non applicable.

03. Composition / Informations sur les composants

03.1 Substance

SNC : Substance Naturelle Complexe

Composants principaux	N°CAS	Concentration (%)
Acétate de bornyle	76-49-3	1 - 13
Camphre	76-22-2	1 - 18
Eucalyptol	470-82-6	4 - 18
Géraniol	106-24-1	0-4
Limonène	138-86-3	0-5
Linalol	78-70-6	1 - 3
Verbénone	5480-12-6	4-14
α-Pinène	67762-73-6	15 - 40
		- 93

03.2 Mélange Non applicable.

Substance principale et/ou dangereuse	Classification	N°CAS	Concentration (%)
			8



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

04. Premiers secours

04.1 Description des premiers secours

Inhalation excessive:	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité.
Contact cutané :	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Si une irritation persiste, ou si l'on aperçoit une lésion cutanée quelconque, consulter un médecin.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement et abondamment (minimum 2 litres) en écartant bien les paupières sous le robinet d'eau. Si possible, soulever la paupière supérieure et la rincer. Si une irritation persiste ou que l'on aperçoit une lésion quelconque, consulter un ophtalmologiste avec le produit. Pour les porteurs de lentilles : rincer immédiatement les yeux. Les lentilles tomberont certainement pendant le rinçage. Si ce n'est pas le cas, les enlever après rinçage. Ne pas les remettre et consulter un ophtalmologiste.
Ingestion excessive:	Rincer la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête vers le bas pour empêcher le passage de vomissures dans les poumons. Appeler un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes pour la santé.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Il est recommandé que ceux qui dispensent les premiers soins disposent d'un équipement de protection individuelle. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation.

04.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et symptômes, se reporter à la section 11.

04.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées, inhalées ou mises en contact avec la peau.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

05.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Extincteurs à gaz carboniques ; Extincteurs à poudre (classes ABC) ; Recouvrement avec du sable ou une couverture. Adapter les mesures d'extinctions d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés :	Jet d'eau à grand débit.

05.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

05.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :	Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Utiliser un masque si nécessaire.
Autres Indications :	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu serait accélérée.



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

06.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

06.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

06.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

06.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consultez le chapitre 07.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consultez le chapitre 08.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consultez le chapitre 13.

07. Manipulation et stockage

07.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

The second secon	Tenir les récipients hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
	Tenir à l'abri des sources d'inflammation - Ne pas fumer lors de la manipulation. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

07.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieux et conteneurs de stockage :	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.		
Autres indications sur les	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.		
conditions de stockage :	Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.		

07.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

08. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

08.1 Paramètres de contrôle

Non réglementé. Pas de limites d'exposition spécifique pour ce produit selon INRS ND 2098 et Directive 91/322/CE.

08.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales :	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains :	Utiliser des gants de protection. Le matériau des gants doit être résistant au produit. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Protection des yeux :	Utiliser des lunettes de protection.

09. Propriétés physiques et chimiques

09.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CSTP: 25°C; 10⁵ Pa



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

Aspect:	Liquide limpide, mobile
Couleur:	Jaune påle - Vert-jaune
Odeur:	Caractéristique - Fraîche - Agreste - Plus ou moins camphrée
Seuil olfactif :	Donnée non disponible.
pH :	Donnée non disponible.
Densité relative :	0,895 - 0,930
Solubilité(s)	Donnée non disponible.
LogP:	Donnée non disponible.
Viscosité :	Donnée non disponible.
Pression de vapeur :	Donnée non disponible.
Densité de vapeur :	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Donnée non disponible.
Température fusion / congélation (°C):	Donnée non disponible.
Température ébullition (°C):	Donnée non disponible.
Temperature auto-inflammabilité (°C):	Donnée non disponible.
Temperature decomposition (°C)	Donnée non disponible.
Point éclair (°C):	50
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
LSI	Donnée non disponible.
LSE;	Donnée non disponible.

09.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	DL50 - oral :	Donnée non disponible.			
Toxicité aigüe :	DL50 - dermique :	Donnée non disponible.			
TANK TO THE PARTY OF THE PARTY	CL50 - inhalation :	Donnée non disponible.			
Irritation cutanee:	Provoque une irritation cu	tanée.			
Irritation oculaire	Provoque une sévère irrita	ition des yeux.			
Sensibilisation respiratoire	Aucun effet critique conni	aucun effet critique connu.			
Sensibilisation cutanée	Aucun effet critique conni	Aucun effet critique connu.			
Mutagénicité :	Aucun effet critique conni	Aucun effet critique connu.			
Cancérogénicité :	Aucun effet critique connu				
Reprotoxicité:	Aucun effet critique connu				
Toxicité pour certains	Exposition unique: Aucun effet critique connu.				
organes cibles :	Exposition répétée :	Aucun effet critique connu.			
Danger par aspiration:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.				

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradalibilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB

Evaluation PBT	Non applicable.
Evaluation vPvB	Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

13.2 Informations complémentaires

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre ler Elimination des déchets et récupération des matériaux).



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN - ADR :	1169			
	Quantités limitées :	5 L	Oui	
	Quantités exceptées :	E1	Oui	
UN = IMDG ::	1169	5,910	13	
UN - IATA :	1169			

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom - ADR:	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IMDG	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Nom - IATA :	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe - ADR :	3	
Classe - IMDG :	3	
Classe - IATA :	3	

14.4 Groupe d'emballage

GE - ADR :	111	
GE - IMDG :		
GE - IATA :	10	

14.5 Danger(s) pour l'environnement

	PERCENCIPATION INCOMES PROPERTY OF THE PERCENCIPATION OF THE PERCE	
Pollipant moon:	Donnée non disponible.	The state of the s
Polluant mann:	Domice non disponible.	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'autres informations importantes disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'autres informations importantes disponibles.



ROMARIN À VERBÉNONE - HUILE ESSENTIELLE BIO

Version: 05

Mise à jour : 03/05/2023

Selon le Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

16.1 Acronymes et abréviations

ADR: Agreement on Dangerous Goods by Road

CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification Labelling Packaging
CMR: Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique

CSTP: Conditions Standard de Température et de Pression

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

DNEL: Derived No-Effect Level

IATA : International Air Transport Association
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

LC50: Lethal Concentration, 50%

LD50: Lethal Dose, 50%

LSE: Limite Supérieure d'Explosivité

LSI: Limite Supérieure d'Inflammabilité

PBT: Persistent Bioaccumulating Toxicants

VLEP: Valeur Limite d'Exposition Professionnelle

vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

	Pictogrammes de danger							
SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
		(8)				(1)		

16.2 Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de facilier la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

16.3 Suivi des modifications

*Données modifiées par rapport à la version précédente.